CM06112022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 novembre à 19 heures 00 minute, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages de la commune sous la présidence de Madame BOCHÉ, Maire.

Etaient présents

Mme BLANDUREL Marie-Hélène	M. CHOQUET Pascal	Mme LEMAITRE Danièle
Mme BOCHÉ Audrey		M. LOUIS Martial
M. CARON Francis	M. FARES Youssef	M. NIBAS Bruno
Mme DARRAS Zohra		
M. DABONNEVILLE Jean-Pierre	M. FOURRIER Daniel	Mme VIGNÉ Isabelle

Absents excusés : M. FOSSIER Stéphane donne pouvoir à Mme LEMAITRE Danièle ; M. VAN DE KERCHOVE Fabien donne pouvoir à Mme BOCHÉ Audrey.

Monsieur DJELLOUL Serge vient exposer les raisons de sa démission du Conseil Municipal et quitte la séance.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Blandurel Marie-Hélène

Ouverture de la séance à 19 heures suivant l'ordre du jour.

Arrivée de Mme Zohra DARRAS à 19 heures 10.

01) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal

Remarque de M. Daniel Fourrier qui s'étonnait de la participation de Mme le Maire au vote du point 4. Cela reste toutefois sans incidence sur le sens de la délibération.

02) Devis passage aux LED sur les voiries communales

Il est proposé aux membres du conseil un premier devis de la FDE80 d'un montant de 258 977 € TTC subventionné à hauteur de 103 535 € par la FDE80 et de 50 000 € par le Département avec un reste à charge pour la commune de 105 442 € TTC. (Pas de sollicitation du FCTVA possible)

Un second devis est soumis aux membres du conseil par le biais de la centrale d'achat d'Amiens Métropole à hauteur de 79 169,56 € HT soit 95 003,47 € TTC. Sur le montant hors taxe, la commune peut prétendre à une subvention du Département à hauteur de 40 % (31 668 €), soit un reste à charge de 63 335,65 € TTC (FCTVA possible).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le devis de la centrale d'achat d'Amiens Métropole pour la somme de 79 169,56 € HT soit 95 003,47 € TTC et votent le plan de financement :

Subvention Département, 40 % du montant HT : 31 668 €
Fonds propres : 63 335,65 €

Martial Louis remarque que la F.D.E. propose davantage de réalisations mais que le devis d'Amiens Métropole reste cependant bien plus avantageux.

Youssef Fares évoque la possibilité d'installer des panneaux solaires sur les toits des bâtiments communaux. Mme le Maire répond que ce serait difficile de trouver des endroits spécifiques pour leur installation.

Les membres du conseil autorisent Madame le Maire à signer le devis et à solliciter la subvention du Département.

Contre 0 abstention 0 pour 14

03) <u>Convention de financement Intracting passage aux LED des voies intercommunales</u>

Une première version de cette convention avait été soumise au conseil du mois de juin 2022. Dorénavant, Amiens Métropole a décidé de participer au financement des travaux à hauteur de 12 % du remboursement total.

La convention propose un remboursement de la commune à hauteur de 967 € pendant 18 ans et de 39 € la 19ème année, soit la somme totale de 17 445 € TTC.

La commune peut décider à tout moment d'écourter cette durée de remboursement.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré autorisent Madame le Maire à signer cette convention.

Contre 0 abstention 0 pour 14

04) <u>Groupe de travail plan communal de sauvegarde</u>

Le plan communal de sauvegarde est obligatoire. Le **plan communal de sauvegarde** (**PCS**) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Madame le maire propose donc de mettre en place un groupe de travail afin de le constituer et demande qui souhaite en faire partie.

Le groupe de travail se composera de :

Danièle Lemaître, Marie-Hélène Blandurel, Isabelle Vigné, Jean-Pierre Dabonneville et Francis Caron, sous la présidence de Madame le maire.

05) <u>Questions diverses</u>

Piperband Samarobriva : La fanfare Piperband Samarobriva cherche un nouveau lieu de répétition et d'apprentissage de la cornemuse. Elle serait intéressée par la salle polyvalente d'Allonville pour des répétitions le mardi soir (jour où elle n'est pas utilisée par BEHC). En contrepartie de quoi, la fanfare pourrait jouer au moment des commémorations ou à tout autre moment qui conviendrait à la

commune. Une convention viendrait entériner toutes les dispositions. Madame le maire demande donc l'avis des membres de conseil sur ce point. Par ailleurs, si la fanfare venait à utiliser les locaux de la commune, elle a besoin d'un lieu de stockage pour son matériel et propose d'installer à ses frais un bungalow à l'arrière de la salle polyvalente.

Dans l'ensemble, l'assemblée n'est pas contre le prêt de la salle polyvalente pour cette association, diverses questions ont été posées :

Pascal Choquet et Isabelle Vigné : qui est responsable du bungalow en cas de vol ?

Martial Louis : n'y aura-t-il pas de problèmes de décibels ?

Bruno Nibas : quelle en est la contrepartie ?

Daniel Fourrier : quelle est la fréquence des répétitions, la durée ? et demande une participation financière

Francis Caron propose une phase de séances d'essais

Isabelle Vigné est plutôt favorable mais soumet la question du bruit pour le voisinage.

Madame le Maire propose de les recontacter et de faire un retour par mail aux membres du conseil.

Terrain de pétanque : La parole est donnée à Martial LOUIS, Président de l'AFTPA. Il expose qu'il est difficile d'organiser des concours de pétanque sur la commune au regard du peu de terrains disponibles. Les membres de l'AFTPA sollicitent donc le conseil municipal afin de les autoriser à utiliser l'ancien parking attenant à l'aire de jeux.

Martial Louis précise qu'il n'a pour le moment qu'une proposition d'un entrepreneur et que celui-ci propose de combler la cuvette existante par du tout-venant, d'aplanir et bordurer le terrain, ce qui permettrait de tracer 4 terrains de pétanque ; le coût serait d'environ 1.500 euros à la charge de la commune.

Les membres de l'association se chargeront de mettre en place les terrains. Le terrain reste communal et accessible à tous.

Madame le Maire se demande si la Région peut accompagner ce genre d'initiative.

Francis Caron pense que l'idée est bonne mais que le terrain est mal choisi et propose plutôt d'aménager des terrains sur la place du village. Il évoque la possibilité d'utiliser l'emplacement devant l'église.

Bruno Nibas précise que c'est là l'occasion d'aménager un endroit qui ressemble à une friche.

Youssef Fares pense que l'on peut commencer par l'aménagement de cet endroit, et par la suite envisager un autre emplacement.

Jean-Pierre Dabonneville demande qui va entretenir le terrain.

Martial Louis répond que le terrain est communal, mais propose son aide éventuellement.

Les membres du conseil émettent un avis favorable pour ce projet, Mme le Maire souhaite obtenir dans ce cas un devis de l'entrepreneur.

PLU : La DDTM a émis un avis défavorable au projet de PLU de la commune estimant que la commune prétendait à une extension de l'ordre de 5 hectares, alors que dans les faits, elle n'aspire

qu'à une extension de l'ordre d'1,6 hectare. Madame le maire et l'atelier Géo ont rencontré les services de la DDTM. Le Président d'Amiens Métropole a été contacté et doit rencontrer le Préfet pour le sensibiliser sur les problématiques rencontrées par les communes de la Somme à cause de la rigidité des services de l'Etat face à la loi ZAN.

Devis voirie Allonville/Querrieu : La commune de Querrieu va réaliser des travaux de réfection de la chaussée qui relie Allonville à Querrieu au printemps 2023. Pour ce faire, elle a retenu l'entreprise Boudier. Madame le maire a pris attache avec cette même entreprise afin d'obtenir un devis pour la partie concernant Allonville. L'entreprise a fourni un devis de 20 140,80 €TTC (avec une remise de 2 300 € incluse si les travaux sont groupés avec ceux de Querrieu). Madame le maire va prendre attache avec d'autres entreprises pour obtenir des devis comparatifs. A priori, aucune subvention ne pourrait être sollicitée.

Bruno Nibas émet l'idée de limiter la vitesse si le projet se fait.

Aménagement de la rue des Auges : Les adjoints et Madame le maire ont rencontré les services du Département dans le courant du mois d'octobre afin d'envisager des aménagements de sécurisation de la rue. Les services du Département ont fait plusieurs propositions d'aménagement. Mais avant tous travaux, le Département souhaite refaire le revêtement de la route qui date un peu. Cependant, ces travaux ne pourraient se faire qu'en 2024. Un devis de bureau d'étude VRD/ structure a été sollicité auprès de l'entreprise ESER pour un montant total de 9 540 € TTC.

Avis favorable dans l'ensemble.

Les travaux d'aménagement seraient accompagnés par le Département à hauteur de 40 % du montant HT des travaux.

Illuminations de Noël : Au regard du contexte énergétique, Madame le maire souhaiterait recueillir l'avis des membres du conseil quant à l'installation ou non des illuminations de Noël.

Dans l'ensemble, les membres du conseil émettent le souhait d'installer les illuminations et de les éteindre également la nuit.

Daniel Fourrier demande si les ampoules des illuminations sont bien des LED ?

Madame le Maire répond que certaines illuminations sont déjà équipées de LED, mais que cette année il n'est pas possible de remplacer toutes les ampoules.

Rue du Coquingard : Fin septembre, une pétition des habitants de la rue du Coquingard a été réceptionnée en mairie à propos des câbles aériens. Madame le maire donne lecture de la pétition. Afin de donner réponse aux pétitionnaires, Madame le maire a sollicité Enedis et Orange, elle donne lecture de leurs réponses. Un devis d'enfouissement des câbles Orange demandé auprès de la centrale d'achat d'Amiens Métropole (ne comprenant pas la main d'œuvre) est parvenu pour la somme de 65 786,61 € TTC.

Pascal Choquet explique qu'il existe des aides en cas de panne pour les personnes ayant besoin d'assistance, notamment des batteries et onduleurs.
Madame le Maire enverra les réponses d'Enedis et d'Orange aux pétitionnaires de la rue du Coquingard.

06) <u>Questions orales</u>

Pas de questions orales.

La séance est levée à 20h45.